

Le comité sénatorial permanent des Banques et du commerce

Témoignages

Ottawa, le mercredi 14 juin 1972

Le comité sénatorial permanent des Banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie sous la présidence du sénateur Salter A. Hayden pour étudier les modalités à adopter concernant l'Ordre de renvoi du 16 mai 1972.

Le président: Honorables sénateurs, vous avez tous les documents nécessaires dans les enveloppes brunes qui vous ont été distribuées. Je dois vous informer que le fascicule n° 47, en date du 4 novembre 1971, qui contient le rapport préliminaire et les recommandations du comité est maintenant épuisé. Les exemplaires qui vous ont été remis sont des reproductions au moyen du procédé xerox. Si vous les perdiez, vous auriez de la peine à en obtenir d'autres, à moins que ce ne soit à partir d'exemplaires de collègues.

L'un des autres documents à votre dispositions renferme une analyse du budget et des amendements proposés. Il examine les recommandations du Sénat et les mesures budgétaires. Vous devez également avoir un état de la CCH Limited qui rattache les résolutions au bill. Vous avez donc tout le matériel dont, ce me semble, vous avez besoin. En outre, vous avez le compte rendu des deux réunions du comité au cours desquelles M. Benson a comparu.

Nous accueillons ce matin M. Albert Poissant, qui s'est déjà joint à nous au moment de l'étude du bill C-259, ainsi que M. Charles Mitchell. J'allais proposer d'étudier en premier lieu les recommandations qui ont été acceptées. Quant à celles qui ne l'ont pas été, je pense que nous devrions les examiner afin de voir si nous avons toujours la même attitude à leur égard. Pour le moment, il n'est pas question de blâmer qui que ce soit. Le gouvernement peut accepter certaines recommandations du Sénat et refuser les autres, c'est son droit. Lorsque le bill nous aura été retourné, nous devrions décider s'il y a lieu de l'accepter ou de proposer des amendements. Nous voulons uniquement connaître l'ampleur et la portée des recommandations que nous avons formulées et, qui jusqu'ici n'ont pas été insérées au bill.

On m'a signalé l'aspect suivant. Nous avons formulé certaines recommandations et certains commentaires en rapport avec l'impôt de départ. Dans son discours budgétaire, le ministre a déclaré qu'à son avis, les dispositions inscrites dans le bill C-259 étaient trop sévères et qu'il proposerait une série d'amendements.

Le sénateur Beaubien: Au sujet des personnes qui quittent le Canada?

Le président: Oui. Nous ignorons ce qu'ils seront. Nous savons uniquement ce que nous avons proposé. Il nous serait donc difficile de formuler quelque commentaire à ce

sujet. Nous devons attendre que ces amendements soient présentés. Il se peut qu'il y ait d'autres cas semblables.

Le sénateur Croll: Monsieur le président, j'aimerais formuler quelques observations préliminaires. A en juger ce que vous venez de dire, vous avez l'intention, semble-t-il, d'exercer des pressions sur le gouvernement dans l'intérêt particulier d'un petit groupe dont le gouvernement n'a pas tenu compte dans son dernier exposé budgétaire. Ainsi que je l'ai dit en comité, tout plaidoyer spécial en faveur d'intérêts particuliers qui tentent d'obtenir des privilèges contribue à alourdir le fardeau fiscal des autres contribuables canadiens et, notamment, des 25 p. 100 d'entre eux dont le revenu annuel est inférieur à 5,000 dollars.

En outre, j'estime que notre président manque au plus haut point aux règles de la bienséance et de l'éthique professionnelle lorsqu'il invite deux comptables attachés à son étude à témoigner devant notre comité en qualité de conseillers, les pare du crédit du comité de telle sorte qu'ils puissent en profiter. Voilà pourquoi je m'oppose au procédé, du moins jusqu'à ce que les bills nous soient renvoyés pour être étudiés.

Le président: J'ai l'impression, que c'est moi que vous voulez censurer; je suppose qu'il ne s'agit pas de paroles imprudentes.

Le sénateur Croll: J'ai dit ce que devais dire. Je l'ai dit de façon bien claire et je l'ai même consigné par écrit afin qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions.

Le président: S'il m'est permis de répondre, voudriez-vous tout d'abord nous dire quel est le «petit groupe» qui, selon vous, recherche des faveurs spéciales?

Le sénateur Croll: Il s'agit des personnes au nom de qui vous parliez l'autre jour au Sénat lorsque vous avez déclaré que le gouvernement avait fait la sourde oreille à ces propositions, qu'il n'en avait même pas tenu compte.

Le président: Vous appelez ça «un petit groupe». Selon les renseignements dont nous disposons, il comptait 50,000 personnes environ. Je ne sais pas si, à vos yeux, cela constitue un petit groupe; aux miens, c'en est un important.

Le sénateur Connolly: Monsieur le président, je n'aime pas beaucoup le tour que prend la discussion. Tout d'abord, pour ce qui est de la présence des deux avocats attachés au bureau du président à Toronto, je dirai au sénateur Croll que je nous trouve privilégiés que des conseillers viennent ici pour nous renseigner au sujet du bill. Il se trouve qu'ils ont participé non seulement aux travaux de notre comité mais également à ceux d'un grand nombre d'organismes juridiques, notamment l'Association du Barreau canadien, la Upper Canada Law Society, sans oublier les réunions des entreprises canadiennes du secteur privé